

## SYNDICAT MIXTE POUR LA CREATION, L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DE L'AERODROME BRIVE-SOULLAC

**COMITÉ SYNDICAL DU 29 SEPTEMBRE 2022**

### LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES EN SEANCE

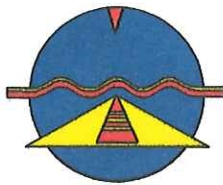
#### ARTICLE L2121-25 DU CGCT

L'an deux mille vingt-deux et le 29 septembre à 14 h 30, le Comité du Syndicat Mixte pour la Création, l'Aménagement et la Gestion de l'Aérodrome Brive-Souillac, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays de Brive, Salle Jules Bouchet, sous la présidence de Monsieur Julien BOUNIE.

La convocation a été établie et affichée le 16 septembre 2022.

Le comité syndical, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Madame Alexandra DOUSSAUD pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° DE DELIBERATION	OBJET DES DELIBERATIONS	DECISION
	Approbation du procès-verbal du comité syndical du 17 mars 2022	Adopté
	Décisions du Président – Pour information	Pour information
2022-16	Présentation des rapports d'activités de la Régie Personnalisée et du Syndicat Mixte pour l'année 2021	Unanimité
2022-17	Aménagement d'un parking complémentaire et d'une voie de desserte : validation du projet et attribution du marché de travaux	Unanimité
2022-18	Réaménagement d'un taxiway et création d'une aire de stationnement avions : validation de l'étude de faisabilité et lancement des missions de prestations intellectuelles	Unanimité
2022-19	Installation d'une seconde borne de recharge de véhicules électriques	Unanimité
2022-20	Exploitation de la ligne Brive-Paris (Orly) : convention avec la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée relative aux conditions d'attribution du versement de la subvention accordée pour 2022-2026	Unanimité
2022-21	Plan d'actions en faveur de la transition écologique	Unanimité
2022-22	Décision modificative n° 1 – Budget 2022	Unanimité



**SYNDICAT MIXTE POUR LA CREATION, L'AMENAGEMENT  
ET LA GESTION DE L'AERODROME BRIVE-SOULLAC**

2022-23	Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1 <sup>er</sup> janvier 2023	Unanimité
---------	--	-----------

A Brive, le 30 novembre 2022

Le Président

Julien BOUNIE

**L'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021** portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements **et le décret n° 2021-1311** du même jour pris pour son application apportent d'importantes modifications aux règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements et notamment la suppression du compte-rendu des séances et la création de la liste des délibérations.

Les délibérations sont consultables sur le site Internet de l'aéroport Brive Vallée de la Dordogne : [www.aeroport-brive-vallee-dordogne.fr](http://www.aeroport-brive-vallee-dordogne.fr), rubrique Espace Pro, sous-rubrique Actes administratifs

Date de publication : 08/12/2022